



Responsables :

M. USTARITZ
M. ROMAIN

ANNÉE SCOLAIRE 2018 - 2019

Dossier : complet incomplet

LA SECTION SPORTIVE ARBITRAGE FOOTBALL

Créée en 2016, la Section sportive Arbitrage Football permet de pratiquer une activité sportive tout en suivant des études normales.

Le **concours d'entrée** de la section sportive se tiendra le **10/04/2018** à partir de 10h00.

Le dossier joint est à nous retourner pour le **28/03/2018**, pour faire acte de candidature au concours d'entrée.

SUR LE PLAN SPORTIF

Les élèves en section arbitrage bénéficient d'un entraînement quotidien à l'exception du vendredi :

- de 16h00 à 18h00
- alternance cours en salle (formation théorique) et cours en extérieur (formation pratique sur le terrain)

La section utilise les installations internes du lycée :

- vestiaire réservé, 2 terrains, gymnase, salle de musculation, piscine.

Complètes et fonctionnelles, elles permettent un travail adapté et efficace.

SUR LE PLAN SCOLAIRE

Les élèves peuvent choisir **toutes** les filières offertes par le lycée et passer **tous** les types de baccalauréats : L - ES - S - STMG.

Les élèves de la section sportive sont répartis dans des classes avec des horaires adaptés.

Afin d'avoir des emplois du temps adaptés aux horaires spécifiques de la section sportive, les 2 enseignements d'exploration obligatoires sont les Sciences économiques et sociales (SES) et Méthodes et culture scientifiques (MCS).

Les élèves de la section sportive ne peuvent pas s'inscrire à des options facultatives.

Un régime alimentaire spécifique (petit-déjeuner adapté, suppléments aux repas du soir) est prévu.

À ce titre, les tarifs de la demi-pension et de l'internat sont spécifiques à ces élèves.

SUR LE PLAN MÉDICAL

Les élèves sont suivis de façon continue :

- 1 visite en début d'année, dans leur club, pour l'obtention de la licence.
- 1 visite par an au cabinet de médecine sportive de Metz ou par un médecin titulaire du CES.
- suivi médical en relation avec la clinique Coubertin (rdv médical, kiné, ...)

L'élève capable de réussir doit être **MOTIVÉ** et soucieux de l'**ÉQUILIBRE** entre **SPORT** et **ÉTUDES**, sachant se prendre en charge et organiser son travail.

CONDITIONS D'ADMISSION

Recrutement régional. Admission en seconde, mais également possibilité d'intégrer en 1^{ère} (candidats issus des classes de 3^{ème}, ayant de bons résultats scolaires).

Satisfaire aux tests de sélection :

- la matinée : test physique, test de connaissance des lois du jeu et entretien de motivation
- l'après-midi : arbitrage de rencontre de football

EXAMEN MÉDICAL

En application de la *circulaire 92-056 du 13 mars 1992*, « l'examen médical de sélection est obligatoire. Il doit être effectué par un médecin titulaire du CES ou de la capacité en médecine et biologie du sport ».

Cet examen, à la charge des familles, est obligatoire pour tous les candidats déclarés « admis » à l'issue des tests sportifs et de l'examen de leur dossier scolaire.

SECTION SPORTIVE ARBITRAGE
NOTICE DE CANDIDATURE
Année scolaire 2018/2019

COORDONNEES

Nom & Prénom du candidat :

Date & Lieu de naissance:

Adresse (Numéro, type de voie) :
.....
.....

Code Postal :

Ville.....

Nom des parents & adresse si différente de l'élève:
.....
.....
.....

Téléphone fixe :

Portable :

E-mail :
.....

RENSEIGNEMENTS SCOLAIRES

Nom du collège actuel fréquenté :
.....

Adresse (Numéro, type de voie) :
.....
.....

Code Postal :

Ville.....

Téléphone : Fax :

Avez-vous déjà redoublé : OUI NON

Si OUI, quelle classe ?

RENSEIGNEMENTS SPORTIFS

Etes vous déjà arbitre officiel ? OUI NON

Si OUI, indiquez la date du passage de votre examen d'arbitre :

Et votre CLUB d'appartenance :

Etes vous ou avez-vous été Jeune Officiel UNSS en football ou futsal ? OUI NON

Si OUI, indiquez votre niveau (district, départemental, académique ou national) :

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Expliquez vos motivations en quelques lignes :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX (à remplir par un médecin)

Je soussigné, Docteur, certifie que

l'élève....., né le, ne présente aucune

contre-indication à la pratique de l'arbitrage de football et de la course à pied.

Pour faire valoir ce que de droit.

Fait à, le/...../2018

Signature et cachet du médecin

Joindre :

- Photocopie des bulletins de notes : 1^{er} trimestre et 2^{ème} trimestre classe de 3^{ème} (sans ces bulletins, la demande ne sera pas prise en compte)
- 2 enveloppes timbrées portant l'adresse du candidat (affranchies au tarif en vigueur).

Cette notice dûment complétée doit être retournée au :
Lycée Robert Schuman - Pôle Scolarité, 4, rue Mgr Pelt 57074 METZ Cedex 3
pour le **jeudi 29 mars 2018** au plus tard.